

FICHE DE CIRCULARITÉ



Systèmes d'irrigation goutte à goutte



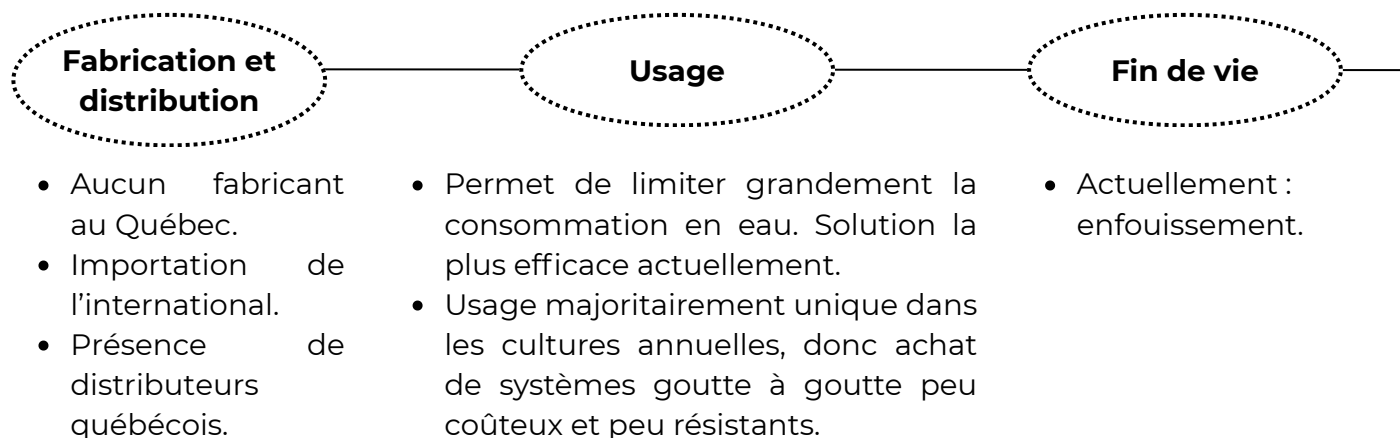
Réglementation :

- Assujettis à la REP sur les plastiques agricoles comme plastiques de **catégorie 4**.
- Entrée en vigueur de la REP pour les catégories 4 et 5 reportée à avril 2027.

Type de plastique : Polyéthylène basse densité.



Cycle de vie



Défis et opportunités de circularité

- ⊖ • Le réemploi est complexe et peu réaliste pour les producteurs, car les systèmes d'irrigation sont fragiles et les réemployer entraînerait des coûts en manutention et entreposage. L'usage unique demeure moins cher que le réemploi dans la majorité des cas.
- ⊖ • En termes de recyclage, les défis consistent à séparer les systèmes goutte à goutte des paillis, car ils sont souvent retirés ensemble au champ, et à effectuer un pré lavage pour réduire le niveau de saleté empêchant actuellement un recyclage adéquat. L'industrie du conditionnement n'est pas encore équipée pour cela.
- ⊕ • Toutefois, ces plastiques peuvent être intéressants à recycler. Des programmes existent déjà à l'international pour collecter les systèmes d'irrigation goutte à goutte usagés et les recycler pour en faire de nouveaux.

Cette fiche a été développée par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie dans le cadre d'un projet de concertation visant à favoriser une meilleure circularité des plastiques horticoles en Montérégie, soutenu financièrement par l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie.

Contactez-nous à economie.circulaire@crem.qc.ca pour en savoir plus.

CRE Montérégie, 2025